



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### personnel de surveillance

Question écrite n° 5076

#### Texte de la question

M. René Rouquet souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les récentes annonces, dans le budget 2003, de création de 11 000 postes d'assistant d'éducation, appelés à remplacer 5 600 postes de surveillant et 20 000 emplois d'aide éducateur. Outre les très vives inquiétudes que ce nouveau dispositif soulève au sein des membres de la communauté éducative, qui soulignent notamment le non-remplacement prévu de 14 600 emplois dans la fonction publique de l'éducation nationale, l'apparition de ces nouveaux assistants d'éducation suscite de légitimes interrogations quant aux missions qui leur seraient réellement attribuées et sur le financement d'un tel dispositif. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser le montant des lignes budgétaires qui seront allouées au recrutement de ces assistants d'éducation, et de lui indiquer quelles seront les compétences respectives de l'Etat et des collectivités locales quant à la gestion de tels emplois.

#### Texte de la réponse

Le dispositif des maîtres d'internat-surveillants d'externat ne répond plus complètement aux besoins de surveillance qui s'expriment aujourd'hui dans les établissements scolaires. Il est donc cohérent avec la politique du Gouvernement de mettre en place un nouveau dispositif, plus efficace, pour assurer les fonctions de surveillance et d'encadrement de proximité. Le statut des MI-SE, très contraignant, date des années 30, à une époque, où d'une part les lycées implantés en centre-ville étaient proches des universités et où, d'autre part, une moindre assiduité aux cours était requise des étudiants. Il est donc nécessaire de concevoir un dispositif de surveillance plus souple, qui réponde mieux aux besoins des établissements scolaires. Les 5600 MI-SE en fin de contrat seront remplacés par de nouveaux assistants d'éducation. Quant au dispositif des emplois-jeunes, créé en 1997 et conçu comme un dispositif temporaire, il arrive à son terme. Une analyse critique de l'implantation des postes d'aides-éducateurs et des fonctions remplies par ceux-ci doit être sérieusement conduite. Certaines de ces fonctions sont aux frontières des compétences respectives de l'Etat et des collectivités territoriales. Aussi, les réflexions internes à l'éducation nationale sur la sortie du dispositif emploi-jeunes ne pourront-elles pas être déconnectées des discussions qui vont s'ouvrir sur l'extension du champ de la décentralisation. D'ores et déjà, l'Etat a prévu les moyens d'amorcer un nouveau dispositif à partir de la rentrée 2003. Compte tenu des moyens conservés au titre des emplois-jeunes et d'une provision spécifique de 14 MEUR en tiers d'année, inscrite en mesure nouvelle au budget 2003, le ministère de l'éducation nationale pourra effectuer un premier recrutement d'environ 11 000 assistants d'éducation à compter de septembre 2003. Ces recrutements permettront de couvrir les fonctions essentielles actuellement assurées par les MI-SE et les aides-éducateurs (notamment la surveillance et la maintenance informatique). Le cadre juridique du nouveau dispositif sera précisé à la fin de l'année 2002, pour que les textes nécessaires soient élaborés et deviennent effectifs à la rentrée 2003. Ce système, beaucoup plus souple que les précédents, répondra aux besoins extrêmement diversifiés des établissements scolaires et permettra à différentes catégories de personnes d'y trouver leur place. Une priorité absolue sera donnée aux candidats étudiants et notamment aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement. Les collectivités locales qui le veulent pourront y participer, si leur implication est de

nature à améliorer le service rendu aux usagers. Dans l'esprit de la démarche à laquelle nous convie le Premier ministre, dans le cadre des travaux sur la décentralisation, une réflexion sur le « principe de subsidiarité » entre l'Etat et les collectivités locales pourra ainsi s'ouvrir, avec le souci de clarifier les responsabilités de chacun et d'assurer un meilleur service de proximité des usagers.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5076

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 octobre 2002, page 3679

**Réponse publiée le :** 27 janvier 2003, page 587